

**MAIRIE DE MOUZEUIL ST MARTIN**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 octobre 2019**

Présents : MM COULON Anne-Marie, VERDON Denis, JOUINEAU Laurence, VALIN Françoise, RIVIERE Dominique, FAIVRE Nathalie, FILLON Nicolas, MATUSIAK François, ANNEREAU Frédérique, TURCOT Marie-Annick, VEQUAUD Adélaïde, CHAUVET Jean

Pouvoirs : Monsieur BOISSEAU Olivier a donné pouvoir à Monsieur MATUSIAK François

Excusés : Monsieur DURAND Georges , Madame MIAU Magali

Secrétaire : Monsieur CHAUVET Jean

**2019-D- 85 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.
- De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 10 euros par agent, sur la base d'un temps complet,
- De donner tout pouvoir à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

**2019-D-86 VENDEE EAU : RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Madame le Maire présente le rapport du Président de Vendée Eau pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce rapport pour l'année 2018.

**2019-D-87 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée est présenté à l'assemblée délibérante ainsi que le compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte dudit rapport ainsi que du compte administratif.

## **2019-D-88 APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE**

Le contrat Vendée Territoires prévoit, au cours de cette année 2019, un principe de revoyure afin de procéder aux ajustements paraissant nécessaires. C'est dans ce cadre que le Comité Territorial de Pilotage s'est de nouveau réuni, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, afin d'étudier et valider les modifications proposées par le territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant au contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée ;
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant

## **2019-D-89 TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE ET APPROBATION DES STATUTS MODIFIES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du transfert à la communauté de communes de la compétence "*assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT*" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comprenant, en plus de la gestion de l'assainissement non collectif, la gestion de l'assainissement collectif,
- Dit qu'en l'état actuel il n'apparaît effectivement pas opportun de procéder au transfert de la compétence « *gestion des eaux pluviales urbaines* »
- Approuve les statuts de la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée modifiés en conséquence.

## **2019-D-90 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 7 OCTOBRE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FONTENAY VENDEE**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 7 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 7 octobre 2019,
- D'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 7 octobre 2019 tel que présenté en annexe,
- D'approuver les montants relatifs aux charges transférées liées à la gestion et à l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis en période scolaire, ainsi qu'à l'application des montants des attributions de compensation tels que prévus dans le rapport de ladite CLECT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer les éventuels documents y afférents ;
- De charger Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée

### **2019-D-91 ADHESION AU VERGER CONSERVATOIRE DE PETRE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler l'adhésion de la commune au Verger Conservatoire de Pétré à Ste Gemme la Plaine afin de pouvoir acquérir des arbres fruitiers de variétés anciennes et de bénéficier de conseils pour la mise en place de micros-vergers.

L'adhésion est de 55 € (de septembre 2019 à août 2020).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion.

### **2019-D-92 LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ A SAINT MARTIN**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un logement 2 rue de la salle des Fêtes à Saint Martin.

Monsieur DAVISSEAU Mathieu et Mme PETIOT Audrey sont intéressés pour louer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à louer ce logement situé 2 rue de la salle des fêtes à Saint Martin à Monsieur DAVISSEAU Mathieu et Madame PETIOT Audrey,
- Autorise Madame le Maire à signer le bail entre la commune et Monsieur DAVISSEAU Mathieu et Madame PETIOT Audrey.

### **2019-D-93 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION POUR LE LOCAL SITUÉ 39 RUE LOUIS APPRAILLE**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de signer un contrat de location pour le local situé 39 rue Louis Appraillé entre la commune et Mme BOYER Géraldine, afin de définir les modalités d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de signer un contrat de location pour le local situé 39 rue Louis Appraillé avec Mme BOYER Géraldine afin de définir les modalités d'occupation.

### **2019-D-94 MANDAT SPECIAL AU MAIRE : CONGRES DES MAIRES DE FRANCE**

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 19 au 21 novembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- de mandater le Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.

- de prendre en charge une partie des frais occasionnés (transport, frais d'inscription, hébergement) par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Prochaine réunion de Conseil le 6 novembre 2019 à 20h00.

Nous, Maire de la Commune de Mouzeuil St Martin, pour être affiché le 17 octobre 2019 à la porte de la Mairie, Conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A MOUZEUIL ST MARTIN,  
le 17 octobre 2019  
Le Maire  
Anne-Marie COULON